



CONSEIL DES JEUNES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN GIRONDE

La démarche et son lieu d'implantation

Le conseil des jeunes de la protection de l'enfance (CJPE) en Gironde se réunit à Bordeaux. Composé d'une centaine d'enfants, ce conseil a été créé le 20 novembre 2019, à l'occasion des trente ans de la Convention internationale des droits de l'enfant. Tous les enfants et jeunes majeurs bénéficiant ou ayant bénéficié d'une mesure de placement et résidant actuellement sur le territoire girondin, âgés entre 8 et 28 ans, quelle que soit la nature de la décision, peuvent participer à ce conseil.

Personnes ressources

Adeline Gouttenoire Présidente de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) de la Gironde. Professeure à la faculté de droit et sciences politiques, directrice du Centre européen de recherches en droit des familles, des assurances, des personnes et de la santé (CERFAPS, EA4600), et de l'Institut des mineurs (IDM), université de Bordeaux.

Élodie Duroux Chargée de mission de l'ODPE de la Gironde.

Sources mobilisées

Ce document ressource a été réalisé le 29 septembre 2022 à partir du rapport ODPE de la Gironde (novembre 2020), de l'ensemble des documents envoyés par le département relatifs au conseil des jeunes de la protection de l'enfance, d'une intervention de Mme Julie Lafaye lors du 9^e Séminaire technique des ODPE en décembre 2022 et d'entretiens avec Mme Duroux et Mme Gouttenoire.

Document relu et validé par Mme Duroux et Mme Gouttenoire.



Étapes du projet et moyens déployés

↳ Contexte d'émergence du projet

Les États généraux de la protection de l'enfance de la Gironde se sont déroulés à Bordeaux en novembre 2016 : ils ont été l'occasion d'échanges autour de thématiques de travail en protection de l'enfance avec un certain nombre de professionnels du département. En conclusion de ces temps de travail, et sous l'impulsion de la vice-présidente du département en charge de la protection de l'enfance, il est évoqué pour la première fois la nécessité de mettre en place une démarche de participation collective par laquelle les jeunes de la protection de l'enfance pourraient s'exprimer. Des premiers constats mettent en lumière une absence de représentation des jeunes de la protection de l'enfance au sein d'une instance départementale, avec une possibilité relativement faible pour ces enfants de pouvoir agir, être acteurs de leur prise en charge et d'être associés aux décisions qui les concernent. En parallèle, il est énoncé une importante méconnaissance du rôle de l'Association départementale d'entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance (Adepape), présente sur la Gironde.

Dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental de la protection de l'enfance et de la famille 2018-2022, un groupe de travail pluri partenarial est alors mis en place : une fiche action « Créer un conseil des jeunes de la protection de l'enfance de Gironde » est rédigée et vient s'inscrire dans l'axe 2 du schéma, relatif à la nécessité « d'adapter la protection de l'enfance aux évolutions juridiques et sociétales ».

↳ Références à un projet du même type

Le département de la Gironde souligne l'existence depuis 1989 d'un conseil départemental des jeunes, composé d'élus collégiens. L'expérience de ce conseil départemental a constitué un point d'appui et inspiré la démarche de participation collective des enfants protégés, les deux conseils partageant par ailleurs comme objectif de proposer un « lieu de réflexion, de discussion [...] d'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie locale ». De même, la mise en place de conseils de vie sociale, instaurée par la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 au sein des structures d'accueil de protection de l'enfance, est présentée comme une référence, notamment parce qu'ils offrent aux enfants confiés la possibilité de bénéficier d'un lieu d'expression relatif au fonctionnement des lieux dans lesquels ils sont accompagnés.

↳ Objectifs poursuivis

Il s'agit de créer un espace de parole dédié aux jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) afin de leur permettre de s'exprimer sur le fonctionnement du dispositif de protection de l'enfance, de recueillir leurs propositions d'amélioration avec la possibilité de formuler des recommandations. Ce conseil des jeunes doit aussi permettre de connaître et faire connaître le fonctionnement du dispositif de protection de l'enfance dans le département tout en valorisant l'intervention de l'Adepape 33. L'ODPE affiche également la volonté que ce conseil s'inscrive dans un « engagement citoyen » : il s'agit alors de créer, voire de renforcer chez les jeunes, un sentiment d'appartenance à la « communauté des enfants confiés à la protection de l'enfance », et de leur permettre de s'inscrire dans une démarche de participation collective et engagée, expérience pensée comme fondatrice pour leur future vie d'adulte.

↳ Initiative et portage politique de la démarche

Il est observé un portage politique fort relatif à la création de ce conseil des jeunes : la vice-présidente en charge de la protection de l'enfance et la présidente de l'ODPE en font une priorité et l'inscrivent au sein du schéma départemental de protection de l'enfance, support politique important pour acter cette démarche et accompagner son élaboration. Une première réunion de réflexion sur ce conseil des jeunes a été rapidement organisée et a bénéficié des apports de Lyes Louffok, militant et ancien enfant confié à l'ASE. L'implication des professionnels dès le début de la démarche et l'engagement

de la présidente de l'ODPE et la vice-présidente en charge de la protection de l'enfance ont permis un réel investissement du projet et plus largement sa pérennisation. La responsable ODPE souligne à ce titre une dynamique politique notable qui lui apparaît essentielle et fondatrice, notamment pour convaincre et mobiliser les professionnels dont certains pouvaient rester « un peu perplexes quant à la mise en œuvre » effective de ce conseil, d'autant que cette manière de travailler avec les enfants peut parfois paraître un peu « éloignée des fonctionnements de travail habituel ».

↳ Élaboration du projet et modalités de pilotage

La démarche projet du conseil des jeunes de la Gironde est organisée en trois comités : un comité de pilotage et un comité technique, tous deux constitués début 2019 dans le cadre du schéma départemental, ainsi qu'un comité de suivi.

Le comité de pilotage, présidé par la vice-présidente en charge de la protection de l'enfance et la présidente de l'ODPE, est composé du directeur général des Affaires sociales (DGAS), de la directrice du pôle Solidarité développement social (PSDS), de la direction protection de l'enfance et de la famille, d'élus de la collectivité et de représentant de leurs cabinets, de membres de l'Adepape 33, de la chargée de communication à la DGAS et enfin de la chargée de mission ODPE. Il est articulé avec le comité technique pour valider les propositions formulées par ce dernier et impulser la dynamique du projet.

Le comité technique est quant à lui composé de la présidente de l'ODPE, d'une responsable de maison du département des solidarités (MDS), d'une responsable d'équipe d'accueil familial, de travailleurs sociaux, de directeurs d'établissements et/ou de services, de représentants des assistants familiaux et des lieux de vie, de la chargée de communication à la DGAS et de la chargée de mission ODPE. Ce comité multi-partenarial et pluridisciplinaire a permis d'élaborer ce projet. Il a également défini les thématiques de travail qui ont ensuite été proposées aux enfants lors de la première séance inaugurale.

Le comité de suivi est composé de 5 enfants dits ambassadeurs : ces jeunes ont participé à la première session du conseil des jeunes et représentent les différentes commissions thématiques, constitutives de ce dernier. Ces enfants s'engagent à venir présenter les constats conclusifs proposés par les enfants lors d'une assemblée départementale et à participer régulièrement au comité de suivi. « Ce sont des jeunes qui veulent être un peu le porte-voix du groupe, ils se sont proposés spontanément et il n'y a de limite d'âges [...] Le plus jeune a d'ailleurs 9 ans » précise la chargée de mission ODPE. Un représentant des assistants familiaux et des MECS, la directrice du pôle Solidarité développement social, la directrice départementale de protection de l'enfance et de la famille et la coordonnatrice de l'Adepape 33 composent également ce comité de suivi. Ce dernier est animé par la vice-présidente en charge de la protection de l'enfance et la présidente de l'ODPE : il a pour objectif de reprendre et de proposer des temps d'échanges autour des différents points et constats formulés par les jeunes du conseil à l'issue des commissions, et d'apporter, autant que possible « des réponses aux enfants ou de formuler des possibilités d'évolutions » relatives au dispositif de protection de l'enfance en Gironde. En ce qui concerne les professionnels, ce comité de suivi se présente comme un lieu de réflexion autour de leurs pratiques et plus largement autour de la mise en œuvre de la politique publique du département en matière de protection de l'enfance.

Les enfants et les jeunes n'ont pas participé aux réflexions préparatoires à la mise en place du conseil des jeunes et à la création des supports informatifs l'accompagnant. En revanche, des anciens enfants confiés, membres de l'Adedape 33, participent au comité de pilotage et au comité de suivi de ce conseil. Ces derniers ont notamment participé à l'élaboration des outils de communication et aux supports informatifs proposés aux enfants et aux professionnels, et ont également été attentifs aux termes retenus quant au choix de l'appellation de ce conseil. En effet, initialement l'instance devait s'appeler « conseil départemental des jeunes de la protection de l'enfance » mais afin d'éviter toute stigmatisation, les termes ont été repensés à la suite des retours de certains membres de l'Adepape 33 qui considéraient que « conseil départemental » avait une connotation trop chargée vis-à-vis de leur propre histoire d'enfants placés.





↳ Moyens humains, matériels et financiers

L'accompagnement de ce projet au sein du schéma départemental, son élaboration et sa structuration au travers des comités stratégiques, techniques et de suivi, mettent en lumière un ensemble de professionnels engagés.

L'animation de ce comité des jeunes se voulait neutre pour les enfants afin que la parole « puisse se libérer ». Il a ainsi été choisi de ne pas faire appel à des professionnels de la protection de l'enfance qui travaillent au quotidien avec les jeunes mais de privilégier l'intervention d'animateurs extérieurs. Par ailleurs, le département a mis à disposition de ce conseil des jeunes les locaux du conseil départemental, à savoir la salle de l'hémicycle ainsi que les salles attenantes pour organiser les commissions en groupe avec les enfants. Le choix du lieu, et notamment l'hémicycle, pour la séance inaugurale apparaît importante puisqu'il s'agissait d'offrir aux enfants un cadre officiel afin de leur rappeler l'importance de cette démarche et de leur implication. La chargée de mission ODPE précise à ce titre : « Ce sont les enfants qui nous l'ont dit, le jour où ils étaient assis dans les gros fauteuils avec les micros, c'était un peu impressionnant mais en même temps c'était valorisant pour eux [...] ils se sentaient estimés, bien reçus donc le lieu était très important ».

Une subvention d'un montant de 8 000 euros est allouée pour le fonctionnement et l'animation du conseil des jeunes de la protection de l'enfance pour une durée de 18 mois, comprenant, entre autres, le financement des animateurs professionnels salariés de l'association d'éducation populaire Francas. À cela s'ajoute un montant de 4 000 euros permettant d'assurer le transport des enfants, la restauration et le financement des outils de communication relatifs à ce conseil.

Espace de participation et animation du conseil des jeunes

↳ Critères de sélection des enfants participant

Le comité de pilotage a souhaité veiller dans la constitution du conseil à la parité fille/garçon, à la représentativité des catégories d'âges, des différents modes d'accueil et des secteurs géographiques.

Aussi, tous les enfants et jeunes majeurs bénéficiant ou ayant bénéficié d'une mesure de placement, âgés entre 8 et 28 ans, peuvent participer à ce conseil. L'âge minimal de 8 ans a été retenu comme permettant pour un enfant d'avoir la capacité de « dire des choses ». La présidente de l'ODPE précise que cet âge seuil assure à l'enfant des capacités cognitives, langagières et de lecture suffisantes pour participer aux échanges, aux votes, aux jeux proposés lors des séances et à la prise de parole en public. Elle précise par ailleurs qu'en deçà de cet âge « c'est compliqué (pour les enfants) de comprendre qu'ils sont censés exprimer une parole collective ».

L'âge maximal de 28 ans s'explique par la volonté d'intégrer d'anciens enfants confiés qui ne « soient pas trop éloignés de leur vécu de prise en charge », un autre critère accompagnant ce point d'attention étant « qu'ils ne soient pas non plus eux même en situation de parentalité, ni en situation de parents d'enfants placés ».

Le comité de pilotage a par ailleurs décidé, dans un premier temps, que ce conseil des jeunes s'adresse en priorité aux enfants confiés à l'ASE, excluant de fait les enfants suivis en milieu ouvert. Ce choix se justifiant par le fait que « les enfants placés parlent de la même chose, ils ont un vécu [...] C'est un collectif, ils ont un point commun, c'était un parti pris évident dès le départ ».

↳ Règles de fonctionnement

Il n'existe pas actuellement de charte de fonctionnement propre au conseil des jeunes : la chargée de mission ODPE précise à ce titre que les professionnels investis dans ce projet, ainsi que le groupe d'animateurs « se connaissent depuis un moment et forment un groupe constitué qui perdure sur la session suivante », ne nécessitant pas d'instituer un cadre de fonctionnement formalisé. Néanmoins ce constat est nuancé puisqu'il est précisé que ce document constitutif pourrait permettre que ce conseil « s'inscrive dans la durée, que certaines choses soient scellées, qu'on puisse s'y référer », et également clarifier le rôle et les attendus de chacun des animateurs, dont les postures et les

formations professionnelles différentes peuvent parfois être source de malentendus. Il apparaît également important de rappeler que l'inscription des professionnels au sein de ce conseil suppose un investissement qui s'inscrit dans la durée : « Si on (les professionnels) ne voit pas les enfants au quotidien, c'est important qu'on leur offre une image de stabilité, d'être les mêmes personnes à chaque fois, à chaque session [...] d'être un repère pour eux. C'est vrai qu'on ne l'a pas écrit, mais c'est très inscrit en chacun de nous. Alors je pense qu'on pourrait rajouter ça dans la charte ».

Du côté des enfants, bien qu'il ne soit pas encore formalisé, un règlement du conseil des jeunes de la protection de l'enfance est actuellement en réflexion. Certaines règles, énoncées dès le début du lancement du conseil, notamment en lien avec la prise de parole des enfants, apparaissent importantes à formaliser : « Pour que leurs paroles soient libres, qu'il se sentent autorisés à parler, il faut qu'ils se sentent en confiance avec nous. On leur dit qu'ils peuvent parler, dire des choses, qu'on n'attend pas une réponse en particulier. On se met tous à la portée des enfants. La question du cadre et de la qualité d'accueil sont importantes [...] Pour que les enfants puissent prendre la parole de façon sereine, il faut vraiment qu'on puisse leur expliquer et formaliser ce qu'on va faire de leur parole ».

↳ Modalités d'information et de communication sur le conseil des jeunes

Auprès des enfants

Des outils de communication ont été élaborés au sein du comité de pilotage, et notamment [un flyer](#), une affiche et un courrier dans l'objectif d'informer les jeunes et de les inviter à participer à la démarche. Un logo représentant un amphithéâtre et un slogan « prendre la parole pour être entendu » accompagné d'un symbole de porte-voix, ont été pensés avec l'objectif que « ces jeunes se sentent partie prenante d'une assemblée officielle ». Ces outils de communication ont été diffusés dans les différents lieux d'accueil des enfants. En parallèle une campagne d'affichage dans des lieux spécifiques, telles que les Adepape, le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous), les missions locales ou les centres d'hébergements et de réinsertion sociale (CHRS) a été lancée pour mobiliser les anciens jeunes confiés à l'ASE.

Le lancement du projet auprès des enfants a impliqué le recueil des adresses des lieux de vie des quelques 3 000 enfants confiés à l'ASE sur l'ensemble du département de la Gironde, et âgés de 8 à 21 ans. L'envoi d'un courrier nominatif invitant les jeunes à s'inscrire à ce conseil pour y participer, accompagné d'une « enveloppe T » pour un retour simplifié, a ensuite été organisé. L'envoi d'un courrier individuel et nominatif, signé par la vice-présidente en charge de la protection de l'enfance et la présidente de l'ODPE a été très apprécié : « Les enfants nous ont dit ne jamais recevoir de courrier à leur nom, même lorsque cela concerne les procédures de placement [...] L'enfant n'est pas informé officiellement par écrit de tout ce qui le concerne en termes de protection de l'enfance ». Ce mode de communication a été jugé par la chargée de mission ODPE comme « le plus efficace pour sensibiliser les enfants à la démarche ».

Auprès des professionnels

La présidente et la chargée de mission de l'ODPE sont allées à la rencontre des professionnels de la protection de l'enfance, notamment en participant à des réunions avec les chefs de services et les directeurs des lieux d'accueil mais aussi les responsables des équipes d'accueil familial afin de leur présenter la démarche, leur remettre les outils de communication (affiches, flyers, etc.), et leur proposer de participer au comité technique de ce conseil. L'objectif était que ce projet puisse être ensuite présenté à leurs équipes : « Passer par les pairs est important, notamment le fait qu'ils puissent eux même faire descendre l'information, remettre les plaquettes et les accompagner [...]. Créer un support n'est pas suffisant, il faut vraiment que ce soit accompagné par une prise de parole ». Ce temps d'information et de sensibilisation à la démarche en amont doit par ailleurs permettre aux professionnels des lieux d'accueil d'accompagner la lecture du courrier adressé aux enfants et leur expliquer les enjeux de la démarche.

DPT
33



La responsable de l'ODPE souligne la nécessité que les directions fassent le relais et mobilisent les équipes des structures d'accueil, les assistants familiaux présents dans le quotidien auprès de l'enfant pour porter le projet et lui donner du sens. Quel que soit l'âge des enfants, celle-ci précise que « s'il n'y a pas un adulte derrière l'enfant qui en parle avec lui, l'incite, lui dit que c'est possible etc., l'enfant ne le fera pas de lui-même. Si ce n'est pas porté par son adulte de proximité, alors ça ne prendra pas [...] il faut vraiment que les structures puissent relayer cette parole auprès des enfants ».

Auprès des parents

Un courrier d'information relatif à la participation de leur enfant au conseil des jeunes a été envoyé à chaque parent. La présidente de l'ODPE a indiqué ne pas avoir demandé le consentement parental, étant considéré que la participation du jeune à ce conseil fait partie des actes usuels. S'appuyant sur le CASF et la CIDE (art. 12), elle précise à ce titre que l'enfant peut participer aux décisions qui le concernent et qu'il a le droit d'exprimer son opinion.

Le département a veillé à ce qu'aucune photo d'enfants participants à ce conseil et susceptible de les identifier ne soit prise, ainsi il n'a pas été nécessaire de recueillir les autorisations parentales en matière de droit à l'image.

Enfin, plusieurs articles de presse écrite et des podcast radio ont permis de mettre en lumière ce conseil des jeunes de la protection de l'enfance sur la Gironde¹.

↳ **Composition du conseil des jeunes**

168 candidatures ont été reçues par l'ODPE, les critères fixés par le comité de pilotage lors de la création du projet et relatifs à la composition du conseil des jeunes ont été respectés autant que possible. Il a ainsi été choisi une représentativité par modes d'accueil et structure : soit 2 enfants par foyers, 3 enfants par territoires pour l'accueil familial, 10 enfants pour le centre départemental de l'enfance et de la famille, 2 enfants pour les lieux de vie et enfin 10 places pour les anciens enfants confiés à l'ASE. Ainsi, 103 enfants composent ce premier conseil des jeunes de la protection de l'enfance. La parité a été respectée puisque 51 filles et 52 garçons composent ce groupe (*tableau 1*). Il est à noter que le département n'avait pas initialement envisagé un nombre « cible » de participants pour ce conseil, mais s'est adapté aux nombreuses candidatures reçues, ne souhaitant pas néanmoins dépasser le nombre de 100 enfants participants afin de préserver la qualité des échanges.

Tableau 1 Composition du conseil des jeunes de la protection de l'enfance de la Gironde, au moment de sa création, 2019

Structures d'accueil	Nombre d'enfants
Accueil familial	29
Mecs ou foyer	57
CDEF	10
Lieu de vie	3
Anciens enfants confiés	4
Total	103

>>>

1. <http://www.aqui.fr/societes/gironde-un-nouveau-conseil-des-jeunes-pour-la-protection-de-l-enfance,19355.html>

>>> suite Tableau 1

Âge des enfants	Nombre d'enfants	Âges des enfants	Nombre d'enfants
8 ans	6	15 ans	5
9 ans	4	16 ans	12
10 ans	4	17 ans	20
11 ans	3	18 ans	16
12 ans	6	19 ans	9
13 ans	7	20 ans	3
14 ans	6	21 ans+	2
Total	36		67

Source • Conseil départemental de la Gironde – Observatoire départemental de la protection de l'enfance. Rapport - Novembre 2020.

Il est à noter une surreprésentation au sein des jeunes candidats de sexe masculin au sein de la tranche d'âge 16-19 ans, s'expliquant notamment par la part de candidatures importante de mineurs non accompagnés (MNA), désireux de pouvoir bénéficier de ce lieu d'expression. Dès lors, pour garantir la représentativité des catégories d'âges mais aussi de sexe, le comité de pilotage a fait le choix de garder tous les candidats de moins de 14 ans ainsi que l'ensemble des filles. Les 103 jeunes membres du conseil des jeunes ont été informés par courrier de leur participation, avec un bulletin d'inscription pour les thématiques prédéfinies par le comité de pilotage. Une invitation officielle à la séance inaugurale de ce conseil, prévue le 30 novembre 2019, était également associée au courrier.

↳ Modalités organisationnelles

Le comité de pilotage a défini huit thématiques de travail pour la première session du conseil des jeunes. Il a ainsi été demandé aux enfants de se positionner sur deux d'entre elles, par retour courrier au moment de leur inscription (*tableau 2*). Sept thématiques ont finalement été retenues, « La santé » ayant été exclue, à défaut d'inscription des enfants (la présidente de l'ODPE fait l'hypothèse que les enfants confiés ne se sentent pas toujours concernés par les problématiques de santé, cette thématique restant selon eux assez éloignée de leurs préoccupations du quotidien).

Tableau 2 Les thématiques proposées par le comité de pilotage aux jeunes pour la première session du comité des jeunes de la protection de l'enfance de Gironde, 2019

1. La relation avec les autres	2. Les relations avec la famille
3. Le quotidien dans mon lieu de vie	4. Les loisirs et les passions
5. La formation ou les études	6. L'avenir
7. Les relations avec les institutions	8. La santé

Source • Conseil départemental de la Gironde – Observatoire départemental de la protection de l'enfance. Rapport - Novembre 2020.





Le comité de pilotage a également souhaité que le conseil des jeunes se réunisse quatre fois par an, le mercredi après-midi de 13 h 30 à 16 h 30. La mandature des enfants dure une année, exception faite des cinq jeunes participants au comité de suivi, et composant le groupe dit des « ambassadeurs », qui poursuivent sur une année supplémentaire le travail engagé lors de cette première session.

Une organisation logistique importante sous-tend ces temps de travail, notamment du côté des assistants familiaux mais aussi des professionnels des structures d'accueil, chargés d'accompagner les enfants sur le site du conseil départemental, et ce au regard d'un territoire étendu. Certains enfants pouvaient par ailleurs arriver directement après l'école, ceci impliquant qu'ils n'aient pas déjeuné le midi. Le département a alors dû prévoir des paniers repas pour les accueillir et souligne l'importance d'anticiper ces questions.

Il est également évoqué une présence soutenue de nombreux professionnels pour accueillir les enfants et les jeunes, assurer l'animation du conseil et organiser les modalités de retour des enfants au sein de leurs lieux d'accueil. Une attention particulière est accordée au temps d'accueil des enfants, qui peut être long pour certains d'entre eux, notamment pour ceux arrivant parfois très en avance : il est alors souligné la nécessaire présence de plusieurs professionnels pour entourer l'enfant et le rassurer lorsqu'il reste seul après le départ de son accompagnant.

Pour que la participation des enfants soit optimale, il a été choisi d'organiser le conseil en 7 commissions thématiques de 15 enfants, animées chacune par des animateurs distincts.

↳ Animation du conseil des jeunes

Dans l'objectif d'éviter que les enfants ne se retrouvent avec leurs référents ASE ou les éducateurs de leurs structures d'accueil comme animateur de groupe, il a été décidé de favoriser l'animation du conseil par des animateurs externes. Trois profils d'animateurs, avec des parcours et des formations professionnelles volontairement différents, ont ainsi été retenus :

- des animateurs professionnels salariés de l'association d'éducation populaire Francas, spécialistes de l'animation d'autres conseils des jeunes (conseils municipaux des jeunes) ;
- des étudiants en droit de la famille, et effectuant le diplôme universitaire de protection de l'enfance (DU-PE) de l'université de Bordeaux, sous la direction d'Adeline Gouttenoire, présidente de l'ODPE ;
- des « experts » de la protection de l'enfance. Il s'agit de retraités et d'anciens professionnels de la protection de l'enfance qui ne sont plus en activité.

Les étudiants en droit de la famille ainsi que les « experts » viennent animer bénévolement le conseil des jeunes.

Ces trois groupes d'animateurs forment ainsi un trinôme qui assure l'animation de chacune des 7 commissions d'enfants. Ils assurent également l'accueil des enfants à leur arrivée, leur accompagnement tout au long de l'après-midi. Les Francas ont, en outre, la charge de réaliser le compte rendu des échanges qui ont eu lieu au sein des commissions thématiques. Des temps de travail réunissant les Francas et les responsables de l'ODPE sont organisés entre chaque séance pour coordonner l'animation des commissions et discuter des propos échangés avec les enfants. L'intérêt de ce trinôme est de permettre que ce conseil soit encadré par des professionnels aux expertises complémentaires : en matière d'animation, de droit, et de protection de l'enfance. Bien que ces approches aient été pensées comme complémentaires, ces postures « sachant/non-sachant » du champ de la protection de l'enfance ont pu être à l'origine de « certaines crispations [...] et d'un choc des cultures » qui ont néanmoins pu être surmontés.

Concernant la méthodologie d'animation mobilisée par les animateurs, il s'agit de laisser les enfants s'exprimer librement, en table ronde, autour des thématiques prédéfinies sur lesquelles ils se sont inscrits : des supports créatifs tels que des feutres pour dessiner, des Post-it, des *paperboard* ont été utilisés pour accompagner leur prise de parole.

Si la chargée de mission de l'ODPE insiste sur la nécessité que les professionnels entourant l'enfant,

que ce soit les éducateurs des structures d'accueil ou les assistants familiaux, ne participent pas à l'animation du conseil des jeunes, elle ajoute qu'il est aussi important que ces derniers ne soient pas non plus présents au sein des commissions ni même tout au long de l'après-midi avec les enfants : l'objectif étant que la parole des enfants soit facilitée, à distance de son lieu d'accueil, de son placement et des professionnels associés. Cette distanciation n'a pas toujours été comprise par certains professionnels, qui pouvaient parfois avoir le sentiment « d'être tenus à l'écart de cette démarche ». La présidente de l'ODPE a joué un rôle notable pour maintenir ce prérequis auprès des professionnels, leur offrant néanmoins la possibilité de participer au comité technique du conseil des jeunes, pouvant ainsi prendre part « à la dynamique de ce conseil, et impulser sa mise en place ».

↳ Déroulement des séances

Une séance inaugurale

La séance inaugurale du conseil des jeunes de la protection de l'enfance a eu lieu le 20 novembre 2019, pour les 30 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant, au sein de l'hémicycle du département.

L'accueil des enfants s'est fait à l'entrée du bâtiment où un professionnel du département, de la protection de l'enfance et/ou un animateur les attendait afin de les accompagner dans la salle, leur remettre un badge nominatif ainsi qu'un sac contenant le matériel pour participer aux échanges (jeux, stylo, carnet, etc.). Les modalités de retours des enfants sont également organisées avec les référents des lieux de vie des enfants, puisqu'il est à rappeler que ces derniers ne restent pas lors de ces temps de travail.

Animée par la vice-présidente en charge de la protection de l'enfance et la présidente de l'ODPE, cette séance inaugurale s'est ouverte en donnant d'abord la parole aux jeunes pour leur permettre de questionner le fonctionnement de l'instance. Un film de Jhon Rachid, humoriste et ancien enfant confié à l'ASE, intitulé *J'ai grandi en foyer* a été diffusé. Un jeu interactif de questions/ réponses sur les droits de l'enfant a été proposé (avec le logiciel Beekast) : pour y répondre, les enfants devaient utiliser un téléphone portable *via* une application prévue à cet effet (le département a fourni un téléphone portable à ceux qui n'en avait pas pour le temps de la séance) et les réponses étaient ensuite argumentées par la présidente de l'ODPE.

Un nouveau temps d'échange a permis aux enfants d'exprimer leurs avis concernant le conseil des jeunes : la chargée de mission ODPE observe que les prises de parole ont été nombreuses, notamment de la part des plus jeunes membres de l'assemblée. Les thématiques de travail ont ensuite été présentées aux enfants. Les jeunes ont quitté l'hémicycle pour se regrouper en commissions afin de faire connaissance et de se projeter sur la séance de travail du mois de janvier. Enfin cette séance inaugurale s'est clôturée sur un temps de goûter pour les enfants.

Des séances consacrées aux travaux en commission

- La séance du 8 janvier 2020 a été consacrée aux travaux en commissions en présentiel. Les sept commissions se sont réunies pour travailler autour des thématiques choisies : 68 jeunes ont participé à cette séance, avec une égale répartition entre les genres et une représentativité par structure (*tableau 3*).
- La séance en commission du mercredi 25 mars 2020 a dû être annulée en raison du confinement lié à la crise sanitaire de la Covid-19.
- La séance du 3 juin 2020 a été organisée en visioconférence mais moins d'un quart des enfants s'est connecté. Des difficultés techniques et l'absence d'outils informatiques ont rendu difficile voire impossible la connexion de certains enfants, les empêchant de pouvoir communiquer correctement : 22 enfants se sont connectés lors de cette séance. L'absence de nombreux enfants a incité les professionnels à privilégier des temps de rencontre en présentiel avec eux. De ce fait, les séances des mercredi 14 octobre et du 18 novembre 2020 ont été annulées.

DPT
33

9



Tableau 3 Composition du conseil des jeunes de la protection de l'enfance, au moment de la première séance de travail en commission, janvier 2020

Structures d'accueil	Nombre d'enfants
Accueil familial	20
Mecs ou foyer	43
Lieu de vie	2
Anciens enfants confiés	3
CDEF	-
Total	68

Âge des enfants	Nombre d'enfants
8-10 ans	9
11-14 ans	20
14-17 ans	20
18-21 ans	19
Total	68

Source • Conseil départemental de la Gironde – Observatoire départemental de la protection de l'enfance. Rapport - Novembre 2020.

Durant la période de la crise sanitaire liée à la Covid-19, des liens par téléphone, des messages vidéo, et des mails d'information ont été maintenus, dont certains envoyés par la vice-présidente en charge de la protection de l'enfance et la présidente de l'ODPE, auprès des 103 enfants, des familles d'accueil et des structures d'hébergements. L'objectif étant que les enfants continuent de se sentir « partie prenante de ce collectif » et que la dynamique de groupe perdure. Les animateurs Francas ont par ailleurs fait un travail de synthèse des échanges et de travaux déjà effectués au sein des commissions : une série de constats partagés ont alors été mis en évidence.

- La séance du 31 avril 2021 a été organisée en visioconférence et en présentiel au sein de l'hémicycle du département. Cette dernière séance, qui signe la fin de la mandature, a permis aux jeunes présents de voter pour les 14 points/constats tels que formalisés par l'équipe des Francas. Ce vote a permis aux enfants de dire ce qu'ils souhaitaient faire ressortir dans un document support final : 18 enfants ont participé à cette séance conclusive.

↳ Accompagnement des enfants au cours de la démarche

Comme souligné précédemment, un lien a été maintenu avec les jeunes au moment du confinement. Il est aussi évoqué des contacts plus soutenus avec les enfants constituant le groupe des « ambassadeurs », notamment au moment de la finalisation des travaux rendus par le conseil et avec l'objectif de préparer leur prise de parole. La chargée de mission ODPE souligne une certaine appréhension de leur part quant à l'exposé, en assemblée départementale, des 14 constats arrêtés par les enfants : « On [la présidente et chargée de mission ODPE] a fait des temps de travail en dehors du conseil avec eux autour de la prise de parole [...] ça s'est fait de façon tout à fait officieuse. C'était en visio parce qu'il y avait des restrictions (sanitaires), on a pris des temps pour pouvoir écrire (leur intervention), pour leur permettre de ne pas oublier de dire des choses qu'ils avaient prévu de dire. Ils ont pu ensuite un peu plus se détacher de cet écrit ».

Par ailleurs, il est précisé que les enfants ne sont pas en lien les uns avec les autres, en dehors de ces temps d'animation, exception faite de ceux qui partagent le même lieu de vie.

Un point d'attention est rapporté par la chargée de mission ODPE concernant les enfants qui changent de structures de placement, durant leur mandature au sein du conseil des jeunes. Le maintien du lien ainsi que la continuité de la participation de l'enfant au sein du conseil apparaissent alors difficiles : « En fait quand ils ne sont pas là, on va faire les relances téléphoniques et c'est à ce moment-là qu'on s'est aperçu qu'ils n'étaient plus dans la même structure et on ne sait pas où ils sont. Et là pour le coup, il faut qu'on progresse par rapport à ça, parce qu'on se rend compte qu'il y a des enfants qui nous échappent, avec des ruptures de placement ».

Rôle et implication de l'ODPE dans la démarche

L'indépendance du conseil des jeunes était conçue comme l'une des conditions importantes de cette démarche participative notamment pour assurer une liberté de parole aux enfants et pouvoir construire des recommandations à partir de leurs constats. Ainsi, le département de la Gironde a souhaité que ce conseil des jeunes soit rattaché à l'ODPE qui en assure la gestion administrative : l'ODPE est en charge de l'élaboration des outils de communication relatifs à ce conseil, de la prise de contact avec les professionnels et les structures accueillant les enfants, de l'envoi des courriers aux enfants et du traitement relatif à leurs retours, des échanges avec les professionnels et les enfants concernant ce conseil, de la réservation des salles et des repas proposés aux enfants, de l'accueil des jeunes lors des travaux en plénière et en commissions, de la gestion de leur retour au sein de leur lieux de vie et plus généralement du bon déroulement des séances, etc.

La présidente et la chargée de mission de l'ODPE animent et participent pleinement aux trois comités qui structurent le pilotage du conseil des jeunes, à savoir le comité stratégique, technique et de suivi. La présidente de l'ODPE coanime par ailleurs la séance inaugurale.



DPT
33

11

Restitution et portée des travaux

↳ Objectifs de la restitution

Les constats évoqués par les enfants lors de la dernière séance du conseil des jeunes de la protection de l'enfance ont été rassemblés par les animateurs Francas au sein d'un document final qui a vocation à être présenté lors d'une assemblée départementale. La chargée de mission de l'ODPE précise que ces 14 constats ne s'accompagnent pas toujours de solutions mais donnent à voir « ce que vivent les enfants et ce qui est important pour eux » et constituent « un fil rouge dans les instances de travail des professionnels du département ». Ces constats doivent alors permettre d'ouvrir des espaces de réflexion sur la mise en œuvre de la politique publique du département en matière de protection de l'enfance.

↳ Modalités et support de la restitution

Le groupe des « ambassadeurs », constitué de 5 enfants, est venu présenter les 14 constats lors d'une assemblée du Conseil départemental au moment de la présentation des travaux de l'ODPE. Les enfants ont pris les places du président du conseil départemental, de la première vice-présidente et du directeur général des services du département au moment de cette restitution : « chacun d'eux a laissé sa place aux ambassadeurs du conseil des jeunes de la protection de l'enfance, ça a été un moment très fort ».



Les 14 points proposés par le conseil des jeunes de la protection de l'enfance sont les suivants :

1. L'ensemble des membres du conseil des jeunes de la protection de l'enfance (CJPE) sont frustrés du manque de liberté lié à leur placement, de plus ils constatent qu'il est différent selon les structures d'accueil.
2. L'ensemble des membres du CJPE regrettent devoir raconter leur parcours de manière trop fréquente, à chaque nouvel intervenant.
3. L'ensemble des membres du CJPE évoquent, des inégalités dans le suivi éducatif en fonction des structures et le besoin d'être rencontrés plus régulièrement.
4. La majorité des membres du CJPE ont le sentiment que leur avis n'est pas assez pris en compte par ceux qui les accompagnent et par ceux qui décident pour eux.
5. La majorité des membres du CJPE ne comprennent pas toujours les décisions qui sont prises les concernant et particulièrement la mesure de placement.
6. La majorité des membres du CJPE dénoncent une forme de préjugés face aux enfants de l'ASE.
7. La majorité des membres du CJPE ont insisté sur l'importance d'être particulièrement accompagnés lors de l'arrivée sur un nouveau lieu de vie.
8. La majorité des jeunes placés en MECS signalent un manque de cadre familial, vécu dans les foyers, et de repères à une personne référente. Ils sont en demande de lien social et affectif.
9. Selon la majorité des membres du CJPE, la question de la contribution financière demandée aux jeunes qui ont des revenus ou de l'argent de poche est problématique. Ils constatent des différences de traitement selon la modalité d'accueil.
10. La majorité des membres du CJPE mettent en avant les difficultés qu'ils rencontrent pour suivre des études longues.
11. La majorité des membres du CJPE regrettent que les fins de prise en charge ne soient pas assez bien préparées et questionnent la durée des contrats jeunes majeurs.
12. La majorité des membres du CJPE ont noté que les lieux de rencontre avec leur famille en cas de visites médiatisées n'étaient pas toujours chaleureux ou adaptés à ces rencontres.
13. La majorité des membres du CJPE regrettent de ne pas pouvoir maintenir des liens avec les membres de leur fratrie et leur famille élargie ainsi qu'avec des personnes appartenant à leurs réseaux de proximité.
14. La majorité des membres du CJPE vivent difficilement les changements multiples qu'ils subissent tout au long de leurs parcours personnels.

Ces constats sont aussi restitués et discutés dans le cadre du comité de pilotage de l'ODPE à destination des membres qui le constituent. Les enfants ne les présentent pas et n'y participent pas. Il s'agit de nouveau de permettre à l'ODPE d'accompagner la mise en œuvre de ce conseil et d'échanger avec les professionnels présents autour des constats énoncés par les enfants.

La démarche de participation collective des enfants mise en place en Gironde ainsi que les 14 constats énoncés par les enfants ont par ailleurs été présentés par le groupe des « ambassadeurs » à l'occasion des Rencontres médico-juridico-sociales autour de l'enfant, organisées par la faculté de droit de Bordeaux, qui se sont déroulées le 25 juin 2021, et dont la thématique portait sur « La parole de l'enfant en protection de l'enfance ».

Par ailleurs, il est souligné la volonté pour certains membres du groupe des ambassadeurs d'aller à la rencontre des structures d'accueil du département pour présenter le conseil des jeunes de la protection de l'enfance avec l'objectif de les y associer.

Au moment de l'élaboration de ce document, les 14 constats n'ont pas été restitués aux enfants en dehors du conseil des jeunes de la protection de l'enfance, ni aux équipes éducatives travaillant sur

le territoire de la Gironde. Cette question est néanmoins en discussion au sein de l'ODPE.

↳ Suites données aux constats et aux propositions des enfants

« C'est bien d'entendre les enfants mais il faut en faire quelque chose de ce qu'ils nous disent » : l'instauration d'un comité de suivi se fonde sur ce point d'attention. Il s'agissait pour l'ODPE de penser un espace d'expression pour ces enfants, d'où la volonté d'y associer les jeunes « ambassadeurs », afin qu'ils puissent venir « discuter avec les décideurs du département, les yeux dans les yeux, en petit groupe, autour d'une table. C'est un moment très rare, qui n'existe pas [...] avec comme idée centrale : comment on peut faire pour répondre à ce que vous dites ? ». Ces constats ont vocation à alimenter le travail réflexif du département à l'occasion de temps de travail, comme autour du projet pour l'enfant (PPE). Sur ce point, les enfants ont pu témoigner de ruptures successives qui jalonnent leur parcours de prise en charge, caractérisé par des changements fréquents de référents ASE et/ou de structures d'accueil. Ils ne s'estiment par ailleurs pas informés des changements à venir et qui les concernent directement. À ce titre, la référente ODPE souligne que « le PPE pourrait certainement répondre et apporter un peu... fluidifier ces échanges et éviter le nombre de ruptures dans le parcours des enfants. Ça revient beaucoup dans ce qu'ils ont pu nous dire ». D'autre part, le département a engagé une réorganisation de la protection de l'enfance avec une territorialisation à venir des services et de nouveaux recrutements afin d'améliorer la qualité du service pour les enfants.

Le comité de suivi doit par conséquent être le lieu pour « mettre en place des actions pragmatiques et opérationnelles, très concrètes pour eux ». Ainsi, l'un des constats énoncés par les enfants mettait en lumière des difficultés pour suivre leurs études, notamment en raison d'un accès limité voire nul aux outils numériques : le président du conseil départemental a pris des mesures face à ce constat et a décidé que tout jeune en situation de placement en Gironde serait doté d'un ordinateur portable à partir de ses 12 ans. Dotation assortie d'un accompagnement au bon usage de l'outil informatique (démarrage de cette dotation en novembre 2022).

Éléments de bilan concernant la démarche participative

Le conseil des jeunes de la protection de l'enfance de la Gironde n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation.

↳ Regard rétrospectif porté sur le projet

Il est souligné une mobilisation notable des enfants, y compris des plus jeunes, même si la tranche d'âge des plus de 16 ans reste la plus importante du groupe constitué. La qualité relationnelle entre les adultes impliqués dans la démarche et les enfants est considérée comme un facteur décisif de leur mobilisation. Il est rappelé la nécessité d'un temps suffisant de préparation en amont de l'accueil des enfants, et la volonté affirmée de leur offrir un cadre sécurisant pour qu'ils puissent s'exprimer : « Le temps de préparation est très important. Il s'agit de les sécuriser, sécuriser l'endroit, sécuriser le moment », ce qui suppose, pour la référente ODPE, que l'équipe de professionnels soit suffisante et « bien présente » autour de l'enfant, dès lors qu'il se retrouve seul « sans (son) adulte de référence et face à d'autres adultes qu'il ne connaît pas ». Au-delà de ce travail de préparation, le cadre de la démarche a été longuement pensé de telle sorte qu'il puisse donner des repères à l'enfant dès son arrivée, notamment ceux relatifs à ses possibilités d'engagement dans la démarche : « Ils n'ont pas de place à l'explosion ou à sortir du cadre. Le cadre est très précis, très posé et du coup très rassurant. Je pense que c'est en effet ici une condition indispensable ». Enfin, il est rappelé l'importance d'un portage politique conséquent, qui apparaît moteur dans la mise en œuvre effective de cette démarche, permettant notamment que cette dernière s'inscrive à plusieurs niveaux du système de protection de l'enfance et que les professionnels puissent s'en saisir. À ce propos, la deuxième session du conseil des jeunes a été relancée il y a peu. Il semblerait que cette dernière doive faire face à une déperdition du nombre de candidatures et d'enfants participants. La chargée de mission ODPE explique ce constat par une moindre mobilisation des





équipes professionnelles au sein des structures d'accueil et des assistants familiaux : « Là on n'a pas assez associé les équipes [...] on n'est pas allé voir les équipes. Du coup, on rame un peu pour avoir les enfants [...] Il faut vraiment qu'on puisse jouer collectif et que les structures puissent relayer cette parole auprès des enfants ». Si le contexte du Covid a également freiné plus généralement la poursuite des travaux, la nécessaire constance dans la communication et le portage de la démarche auprès des professionnels est soulignée.

↳ Réaménagement ou évolution du projet

Pour la deuxième session, il a été choisi de laisser une liberté plus importante aux enfants quant aux choix des thématiques travaillées en commissions, qui n'ont pas été décidées au préalable au sein du comité technique. Les porteurs du projet craignaient à l'origine que travailler à partir de thématiques choisies par les enfants, potentiellement très personnelles, fassent émerger des éléments douloureux ou traumatiques, délicat à gérer dans un cadre collectif. La préparation et le cadre sécurisé dont les enfants ont bénéficié ont permis de lever cette crainte.

Il est aussi envisagé de constituer un groupe allant à la rencontre des équipes éducatives et des jeunes afin de les sensibiliser à la démarche et soutenir une dynamique, celui-ci pourrait être composé d'un membre de l'ODPE, d'un jeune ambassadeur et éventuellement de la présidente de l'ODPE.

Par ailleurs, le jour initialement choisi pour réunir les enfants, le mercredi après-midi, est actuellement en discussion notamment parce qu'il s'agit du jour de la semaine où les rendez-vous médicaux et/ou les activités sportives pour les enfants peuvent être nombreux. De même, certains jeunes peuvent être en contrat d'apprentissage, en formation ou en stage, limitant de fait leur participation : le samedi pourrait être un jour désormais envisagé pour réunir les enfants. Enfin, la responsable ODPE s'interroge sur les possibilités de garder des liens avec les enfants, en dehors des commissions propres au conseil. Ainsi, ces liens permettraient de « garder une dynamique ou l'entretenir en dehors des temps de rencontre ». Une réflexion est en cours sur l'usage du téléphone portable et des réseaux sociaux ainsi que des nécessaires régulations qu'il exige afin de garantir la sécurité du cadre.